

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE LA HAUTE SAINTONGE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre 2024, à 15 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 29 novembre 2024, s'est réuni au Centre des Congrès de Haute-Saintonge à Jonzac, sous la présidence de Monsieur Claude BELOT, Président.

Étaient présents : MAINDRON Bernard, COSSON-DESCUBES Suzy, CHAINIER Bruno, TROGER Joël, LAPARLIERE Alain, ANNEREAU Thierry, AUDEBERT Michel, OLLIVIER Michel, BORDE Pierre, TONNEAU Jean-Marie, PERRIER Jean-François, BIRON Cécile, MATTIAZZO Lise, ROY Pierre Noël, BLANC Jeanne, BADIE Vincent, CHATELAIN Patrick, JOURDAIN Serge, RODE Michel, BERTRAND Georges, PLAT Pierre, PICQ Patrick, CLEMENCEAU Thierry, FESTAL Emmanuel, BIGEY Laurent, VIDEAU Jean-Michel, QUOD Michel, TARDY Isabelle, VALLIER Marie-Hélène, ANDRE Franck, MARSAUD Eliane, CARRÉ Joël, FAURE Bruno, FREDERIC Daniel, GIRAUDEAU Danielle, ROZOT Daniel, BOISSELET Claude, POTIER Jean Philippe, NEAU Christelle, CABRI Christophe, BELOT Claude, BRIÈRE Christel, RAVET Pierre-Jean, LACHAMP Barbara, CARTRON Jean Pascal, DELUT Jean-Luc, SALAH Christian, BERGIER Paul, FORTIER Manuella, TALBOT Michel, MENNEGUERRE Philippe, SEGUIN Bernard, DURET Chantal, LECLERC Gérard, DEBS Elisabeth, GIRAUDEAU Patrick, BRIAUD Céline, BOULLE Christophe, MOUCHEBOEUF Julien, NUVET Raymond, MORASSUTTI Nicolas, PERONNEAU Chantal, LETOURNEAU Antony, GERVREAU Didier, LEFEVRE-FARCY Didier, PAVIE Christophe, RAPITEAU Jean Michel, MIGNOT Stéphane, DUGUE Christian, BUREAU Marie-Christine, MICHEAU Jackie, CHARLASSIER Hervé, BOTTON Jacky, SUIRE Claudine, CLEMENT Gérard, TELINGE Sophie, VELEZ Jean-Michel, AMIAUD Dominique, QUANTIN Brigitte, NIVARD Laurent, VION Michel, CHERAT Patrick, GERVREAU Jean Pierre, QUESSON Jacky, LOPEZ Evelyne, HUILLIN Christian, BERNARD Didier, MARTIAL Claude, PITON Alain, MALANGIN Sylvie, CONTE Marie-Hélène, TESSONNEAU Raymond, PRÉVOT Marie Catherine, DEFOULOUNOUX David, BOURDEZEAU Laurence, ROBERT Bruno, CHAUSSEREAU Joël, BRUA Christiane, EDOUARD Loïc, BOUCHET Jean Pierre, ARCHAMBAUD Yves, OCTEAU Bernadette, THOMAS Jean-Marc, PENAUD Cyril, SCIARD Hughes, PERUFFO Bernard, MARIAU Jean-Pierre, OLIVIER Fabrice, MEUGNIOT Benoît, MARCHAIS Jean Michel, PAIN Charles, BERTRAND Marc, MAINGOT Maud, BONIN Lionel, GEORGEON Raphaël, BOURSIER Eric.

Étaient représentés : BROSSARD Bernard par MAURET Olivier, DESSAIVRE Jean-Jacques par LYS Chantal, RAYMOND Serge par GILLIBERT André, CHAILLOU Philippe par SYMPHOR Dany, LHERMITE Karine par BOULIER Ludovic, LAVALETTE Christian par BOUTET Christophe, COUÉ Jean-François par GUILBAUD Philippe, LANDREAU Bernard par BARDON Sébastien, ROUGER Christian par DISTRIQUIN Gilles, REYNAL Jean par FOSSIER-DURANT Michèle, MASERO Michel par RICHARD Jean-Claude, MAZZOCCHI Jean François par GODET Philippe, FEUILLET Alain par PAJOT Patrick, PÉRENNÈS Jacques par NAISSANT Jean-Philippe.

Procurations : THIBAUT Annick à CABRI Christophe, DIEZ Elisabeth à GIRAUDEAU Patrick, GUILLEMAIN Ghislaine à MOUCHEBOEUF Julien, VIAUD Thierry à SUIRE Claudine, MARCHESIN Dominique à CHARLASSIER Hervé.

Absents excusés : ARRIVE Roland, POZZOBON Alain, SAUVEZIE Dominique, MARRAUD Christine, THIBAUT Annick, MARTY Michel, BOOR Pascal, DEBORDE Bruno, DIEZ Elisabeth, POUJADE Yves, GRUEL Marie-Françoise, GUILLEMAIN Ghislaine, LANGLAIS Jean-Charles, VIAUD Thierry, GAGNON-BABIN Julie, YOU Agnès, BERTRAND Jean Christophe, BERTHELOT Patrick, BONNIN Christophe, DRIBAUT Anne, CAPPELAERE Gérard, MOUNIER Pascal, PAILLE Jean Marc, MARCHESIN Dominique, FOUCHÉ Guy, DUFOUR Christian, AMAT Pierre, RABEYROLLES Bastien.

Nombre de délégués communautaires en exercice : 158

Nombre de présents : 130

Nombre de votants : 135

Nombre d'absents excusés : 28

Nombre d'absents ayant donné procuration : 5

Monsieur Julien MOUCHEBOEUF a été élu secrétaire.

Objet : Création d'une nouvelle entente intercommunale relative à la gestion mutualisée d'un centre de tri des collectes sélectives entre Calitom, la communauté des communes de la Haute Saintonge et le Le Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural - SIMER (annexe)

Le syndicat mixte CALITOM est un syndicat mixte fermé à la carte exerçant à titre obligatoire la compétence « Traitement des déchets » et à titre optionnel la compétence « collecte des déchets ». Il exerce à ce jour ses compétences sur le territoire de 365 communes. Dans le cadre de sa compétence « traitement », CALITOM a procédé à la construction d'un centre de tri dénommé « ATRION » et assure aujourd'hui son exploitation (depuis le 12 janvier 2015). Situé sur le territoire de la commune de Mornac (16600), ATRION est une installation classée pour la protection de l'environnement qui dispose d'une capacité réglementaire de traitement de 43.000 tonnes de déchets par an.

La communauté des communes de la Haute-Saintonge est actuellement utilisatrice du centre de tri d'ATRION dans le cadre de la convention d'entente établit depuis le 4 avril 2022 . Le tonnage apporté issu de la collecte sélective s'élève à environ 5 200 tonnes/, cela représente environ 15 % du volume actuel traité par le centre de tri.

Le Syndicat Interdépartemental Mixte de l'Équipement Rural est un syndicat mixte ouvert « à la carte » assurant notamment pour le compte de ses membres, les compétences « collecte » et « traitement » des déchets ménagers à titre optionnel. Le Syndicat souhaite pouvoir disposer de capacités de tri supplémentaires et, dans ce cadre, bénéficier des services fournis par « ATRION ».

Soucieuses de s'investir dans des coopérations plus pérennes, CALITOM, CDCHS et le SIMER se sont rapprochées pour convenir des modalités d'une utilisation et d'une exploitation communes du centre de tri ATRION.

Il est proposé de conclure ensemble une nouvelle convention d'entente en vue de fixer les modalités techniques, juridiques et financières de la gestion du centre ATRION, comprenant les investissements et le fonctionnement du centre permettant de répondre aux besoins des trois collectivités, de maintenir sa performance de valorisation et de s'adapter aux évolutions des nouvelles consignes de tri des déchets. L'entente serait constituée à compter du 1^{er} juillet 2025 pour une durée de 20 ans

La convention d'entente existante entre Calitom, la CDCHS sera résiliée à cette même date.

Les délégués communautaires décident de :

- Approuver la création d'une entente intercommunale conforme aux dispositions des articles L.5221-1 et suivants du CGCT, relative à la gestion mutualisée d'un centre de tri des collectes sélectives entre CALITOM, la communauté des communes de la Haute Saintonge et le SIMER ;
- Approuver le projet de convention d'entente intercommunale joint en annexe au présent rapport ;
- Autoriser M. le Président à prendre toute décision et à signer tout document intervenant en application de la présente délibération.

Fait et délibéré à Jonzac, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Publié et notifié le
Le Président
Claude BELOT

17 DEC. 2024

Pour copie conforme
Le Président
Claude BELOT

Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex